

COMPTE DE RESULTAT

(Milliers d'Euros)

	Note	S1 2009 (6 mois)	2008 (12 mois)	S1 2008 (6mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		2 468	6 439	4 257
Production vendue	(5.1.)	2 468	6 376	4 225
Ventes de services		0	63	32
Production stockée	(5.2.)	-159	292	257
Production immobilisée	(5.3.)	242	443	127
Reprises sur provisions et transferts de charges	(5.4.)	754	950	140
Autres produits		21	166	68
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		3 326	8 290	4 849
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		5 975	15 309	8 313
Achats stockés d'approvisionnements	(5.5.)	731	2 729	1 749
Variation de stock d'approvisionnement	(5.5.)	585	477	202
Autres achats et charges externes	(5.6.)	1 350	1 894	1 094
Impôts, taxes et versements assimilés		48	185	140
Salaires et traitements	(5.7.)	1 069	4 429	2 551
Charges sociales	(5.7.)	306	1 422	581
Dotations aux amorti. R&D et concessions minières	(5.8.)	214	441	221
Dotations aux amorti. Immobilisations corporelles	(5.9.)	1 468	3 110	1 559
Dotations aux provisions	(5.10)	204	557	177
Autres charges			66	39
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 650	-7 020	-3 464
RESULTAT FINANCIER	(5.11.)	-102	-216	-98
Produits financiers		0	4	4
Charges financières		102	220	102
RESULTAT COURANT		-2 752	-7 235	-3 562
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(5.12.)	78	-3 123	-3 153
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		32	12	7
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0	175	21
Reprises sur provisions et transferts de charges		178	545	400
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		57	964	151
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		0	668	250
Dotations aux amortissements et provisions		75	2 221	3 182
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(5.13)	0	458	458
CREDIT D'IMPOT RECHERCHE	(5.14)	72		
AMORTISSEMENT ECART D'ACQUISITION				1 331
RESULTAT NET ENTREPRISES INTEGREES		-2 602	-12 148	-8 504
QUOTE PART DANS LES RESULT. ENTREP. MISES EN EQUIVALENCE		0	0	0
RESULTAT NET ENSEMBLE CONSOLIDE		-2 602	-12 148	-8 504
RESULTAT NET PART DU GROUPE		-2 602	-12 148	-8 504
RESULTAT NET PART DES MINORITAIRES		0	0	0
RESULTAT PAR ACTION	(5.15.)	-0,18€	- 0,99	- 0,99
RESULTAT DILUE PAR ACTION	(5.16.)	-0,18€	- 0,98	- 0,98

BILAN

(Milliers d'Euros)

	Note	30.06.09			31.12.08
		Brut	Amortiss. Provisions	Net	
Actif					
ECART D'ACQUISITION	(4.1.)	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		6 121	1 636	4 485	4 200
Etudes & travaux exploration minière	(4.2.)	986	212	774	294
Concessions minières	(4.3.)	5 135	1 424	3 711	3 906
Logiciels		0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(4.4.)	17 783	10 091	7 692	9 068
Constructions & agencements des terrains et constructions		5 406	2 419	2 987	3 384
Instal. techn., matériel et outil. indus.		9 338	5 227	4 110	4 988
Installations & agencements		352	151	201	211
Autres immobilisations corporelles		2 688	2 294	394	485
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	(4.5.)	41	5	36	45
Autres participations		1		1	1
Autres immobilisations financières		40	5	35	44
Titres mis en équivalence		0		0	0
ACTIF IMMOBILISE		23 945	11 732	12 213	13 314
STOCKS	(4.6.)	288	0	288	571
CREANCES		507	149	357	339
Clients et comptes rattachés	(4.7.)	171	90	81	36
Autres créances fiscales & sociales	(4.7.)	134		134	118
Avances et acomptes versés fournisseurs	(4.7.)	129		129	108
Autres créances	(4.7.)	72	59	13	77
TRESORERIE	(4.8.)	101		101	56
ACTIF CIRCULANT		895	149	746	966
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		56		56	20
TOTAL ACTIF		24 895	11 881	13 014	14 300
Passif					
CAPITAUX PROPRES	(4.9.)			2 898	1 737
Capital social				3 611	3 058
Réserves consolidées				1 889	10 827
Résultat de l'exercice				-2 602	-12 148
INTERETS MINORITAIRES				0	0
Capitaux propres				0	0
Résultat de l'exercice				0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				1 374	1 351
Provision pour fermeture des mines	(4.10.)			1 129	945
Provisions pour risques & charges	(4.11.)			245	345
Provisions pour restructuration				0	62
DETTES				8 742	11 211
Emprunts et dettes auprès établ. crédit	(4.12.)			3 123	3 446
Emprunts et dettes financières diverses	(4.13.)			40	2 643
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				1 711	1 212
Dettes fiscales et sociales	(4.14.)			1 469	1 776
Autres dettes	(4.15.)			2 398	2 134
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				0	0
TOTAL PASSIF				13 014	14 300

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(Milliers d'Euros)

	Note	2 009	2 008	S1-2008
		6 MOIS	12 MOIS	6 MOIS
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		-3 100	-4 752	-4 349
Résultat net des sociétés intégrées		-2 602	-12 148	-9 452
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie :				
- Amortissements et provisions (1)	(6.1.)	1 455	6 649	5 602
- Variation des impôts différés		0	458	458
- Résultat sur cession d'immobilisations		0	494	229
Marge Brute d'autofinancement des sociétés intégrées		-1 147	-4 547	-3 163
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		-1 953	-205	-1 206
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX INVESTISSEMENTS		-332	-883	-447
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(6.3.)	-241	-316	0
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(6.2.)	-96	-648	-447
Acquisitions d'autres immobilisations financières		-8	0	0
Cessions d'immobilisations nettes d'impôt		13	81	0
Incidences des variations de périmètre		0	0	0
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX FINANCEMENTS		3 436	361	2 186
Dividendes versés aux actionnaires société mère		0	0	0
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		0	0	0
Augmentation de capital		3 762	3 500	0
Souscription BSA		0	0	0
Avances en comptes courants d'associés		0	-1 394	237
Nouveaux emprunts bancaires		0	2 297	2 297
Remboursements d'emprunts		-326	-542	-332
Découvert bancaire		0	0	-16
VARIATION DE LA TRESORERIE		4	-1 774	-1 682
Trésorerie Début de l'exercice		56	1 830	1 830
Trésorerie Fin de période		60	56	148

DETAIL DE LA VARIATION DU B.F.R. LIE A L'ACTIVITE	1 953	205	1 206
Variation des stocks	-283	-645	-404
Variation des clients et comptes rattachés	44	-5	809
Variation des créances fiscales & sociales	12	111	77
Variation des avances et acomptes fournisseurs	22	-90	-157
Variation des autres créances	-71	57	40
Variation des charges constatées d'avance	36	-39	-34
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	-503	1 116	776
Variation des dettes fiscales & sociales	306	-300	99
Variation des autres dettes	2 390	0	0

(1) à l'exclusion des provisions sur actif circulant



AUPLATA

Société anonyme au capital 3.957.186 ,75 €
Siège social : 15/19 rue des Mathurins 75.009 Paris
R.C.S. : PARIS 331 477 158

COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2009



La clôture intermédiaire des comptes consolidés au 30 juin 2009 du groupe AUPLATA est caractérisée par les données suivantes :

Total Bilan	13 014 K€
Total des produits	3 326K€
Résultat de l'exercice (perte)	- 2 602 K€

La période recouvre une durée de 6 mois allant du 1^{er} janvier 2009 au 30 juin 2009. Les éléments comparatifs du bilan consolidés sont ceux de l'exercice 2008 qui était d'une durée de 12 mois .Les éléments comparatifs du compte de résultat consolidés sont ceux de l'exercice 2008 qui était d'une durée de 12 mois et des comptes intermédiaires au 30 juin 2008 qui était d'une durée de 6 mois.

Ces comptes intermédiaires ont été arrêtés par le conseil d'administration suivant des méthodes et estimations comptables présentées dans les note et tableaux qui suivent. Ces dernières sont identiques à celles utilisées lors de l'établissement des différents comptes présentés à titre comparatif.

1. PRESENTATION GENERALE

Le Groupe AUPLATA a pour objet l'exploitation minière d'or primaire. Il conduit toutes les activités liées à l'exploitation de mines d'or en Guyane, et notamment l'extraction et le traitement du minerai, l'affinage de l'or brut produit étant sous-traité chez des industriels indépendants.

Le Groupe a acquis, en 2004, deux projets miniers aurifères, Yaou et Dorlin, situés dans l'ouest guyanais. La mine de Yaou a été mise en service en Novembre 2006 et a produit au premier semestre 2009 63 Kg d'or.

La mise en production du site de Dorlin a été reportée sine die.

Les travaux d'exploration entrepris au cours de ces dernières années sur ces deux sites ont par ailleurs permis d'appréhender :

- 46,4 tonnes d'or de ressources inférées sur Yaou (en prenant en compte une teneur de coupure de 0,7 g/t) ;
- 29 tonnes d'or de ressources inférées et 15,8 tonnes d'or de ressources indiquées sur Dorlin (en prenant en compte une teneur de coupure de 0,7 g/t).

AUPLATA dispose aujourd'hui de deux sites miniers en exploitation :

- La mine de **Dieu-Merci**.
Ce site est d'ores et déjà en exploitation.
- La mine de **Yaou**.
Le site est en exploitation depuis Novembre 2006.

Les deux sites d'AUPLATA sont sensiblement identiques : il s'agit de mines à ciel ouvert sur lesquelles sont utilisées les mêmes techniques de gravimétrie.

Mine de Dieu-Merci :

Le groupe AUPLATA dispose sur le site de Dieu-Merci d'une concession exploitée depuis 2002

	N° de permis	Superficie (en Km ²)	Échéance du droit minier	Détenteur
Concession DIEU-MERCI	04/80	102,40	31/12/18	Auplata (*)
Concession La VICTOIRE	03/80	21,60	31/12/18	Auplata (*)
Concession RENAISSANCE	02/80	12,50	31/12/18	Auplata (*)

(*) Anciennement dénommé TEXMINE S.A.

La durée de vie estimée de la mine est de 15 ans pour la mine primaire et le traitement des haldes (minerai déjà traité). Cette durée de vie pourrait toutefois varier en fonction des quantités annuelles d'or qui seront effectivement extraites et des éventuelles explorations complémentaires.

Par ailleurs la mine de Dieu-Merci a produit, au premier semestre 2009, 55 Kg d'or contre 171 Kg pour l'ensemble de l'année 2008.

Mine de Yaou :

Le site de Yaou exploité au travers d'une Autorisation d'Exploitation (n°21/2005) d'un kilomètre carré (AEX) a été obtenue en date du 29 septembre 2005 pour une durée de 2 années renouvelable deux fois (arrêté préfectoral n°2046/SGAR du 12 octobre 2005). L'AEX a été renouvelée le 26 octobre 2009 et autorise l'exploitation jusqu'au 11 octobre 2011.

AUPLATA a déposé une demande de permis d'exploitation (PEX) en mars 2005. Le processus d'approbation est en cours.

La mine de Yaou a produit au premier semestre 2009, 63 Kg d'or contre 168 pour l'ensemble de l'année 2008.

La superficie couverte par le Permis d'Exploitation sollicité de Yaou est de 52 km².

Projet de Dorlin :

Le projet a été gelé au vu du contexte économique et réglementaire. Un Permis d'Exploitation a fait l'objet d'une demande. Le renouvellement de l'AEX a été sollicité. Il est en cours d'instruction. La totalité des immobilisations liées au site ont été provisionnées.

Normalisation réglementaire :

Suite aux efforts conséquents entrepris depuis le printemps 2009 pour mettre aux normes les sites de Yaou et Dieu Merci, la situation s'est nettement améliorée avec les autorités. Même si des efforts importants restent à accomplir pour être pleinement en phase avec la réglementation minière, les autorités ont reconnu le travail entrepris et notre collaboration est positive pour faire du groupe Auplata un opérateur minier de référence.

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

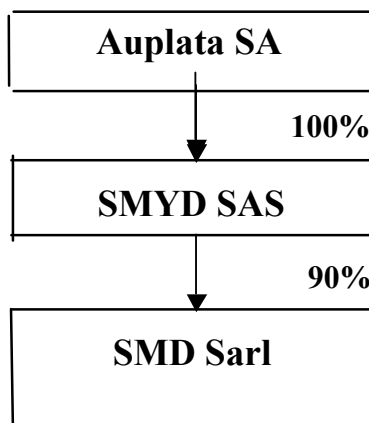
2.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe AUPLATA, au 30 juin 2009, est constitué de deux sociétés, toutes deux domiciliées 15/19 rue des Mathurins -75009 Paris :

- AUPLATA S.A. : RCS Paris 331 477 158
- SMYD S.A.S. : RCS Paris 422 052 514

Ce périmètre est identique à celui du 31 décembre 2008.

2.2. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 30 JUIN 2009



La Sarl SMD n'est pas consolidée car sans activité significative.

3. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés ont été établis selon les normes et les principes suivants :

3.1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes consolidés sont établis et présentés en conformité avec le Règlement CRC n° 99-02 actualisé par le Règlement CRC n° 2005-10,

3.2. PRINCIPES DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Le principe de continuité d'exploitation reste maintenu compte tenu des mesures mises en œuvre pour faire face aux contraintes réglementaires, environnementales et liées à l'exploitation ainsi que le fait que dans ce cadre et afin de traverser la période d'incertitude dans laquelle se trouve la société, plusieurs acteurs historiques, au premier rang desquels le Groupe Pélican Venture, continuent d'apporter leur soutien financier à la poursuite de l'exploitation. Le Conseil d'administration de la société estime à ce jour qu'il existe un espoir raisonnable pour la société de renouer, à moyen terme, avec une exploitation rentable et de revaloriser les importants actifs miniers de la société.

3.3. METHODES DE CONSOLIDATION

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe AUPLATA exerce un contrôle exclusif.

Pour les entreprises au sein desquelles le Groupe AUPLATA exerce une influence notable (participation d'au moins 20 %), la méthode de consolidation est la mise en équivalence dans laquelle est substituée à la valeur comptable des titres, la quote-part des capitaux propres y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

3.4. DATE D'ARRETE DES COMPTES

Toutes les sociétés sont consolidées au 30 juin 2009 sur la base de comptes sociaux arrêtés au 30 juin et retraités, le cas échéant, en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

3.5. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Écarts de première consolidation

L'écart de première consolidation constaté lors d'une prise de participation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part du Groupe dans les capitaux propres de la société acquise. Cette différence de valeur se répartit entre :

- les écarts d'évaluation afférents aux éléments identifiables du bilan qui sont reclassés dans les postes appropriés sur la base de leur juste valeur,
- les écarts d'acquisition pour le solde non affecté.

Les éléments identifiables sont constitués des actifs monétaires, corporels et incorporels qui respectent les critères cumulatifs suivants :

- élément identifiable,
- porteur d'avantages économiques futurs,
- contrôlé (droit légal ou contractuel),
- dont le coût est évalué avec une fiabilité suffisante.

La juste valeur de ces éléments correspond au montant pour lequel ces biens peuvent être échangés ou un passif émis entre deux parties volontaires et bien informées dans le cadre d'une transaction à intérêts contradictoires.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan et amortis sur une durée déterminée en fonction des caractéristiques liées à la société acquise et aux conditions de l'opération. Conformément au Règlement CRC n° 99-02, un amortissement exceptionnel est constaté en consolidation lorsque la valeur d'inventaire d'un écart d'acquisition positif devient inférieure à sa valeur nette comptable.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif du bilan dans les provisions pour risques et rapportés aux résultats sur une période déterminée en fonction des objectifs fixés lors de l'acquisition.

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au prix d'acquisition majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition.

Lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement de prix d'acquisition, le montant de l'ajustement est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si cet ajustement est probable et si son montant peut être estimé de manière fiable. Si, dans des cas exceptionnels, aucune estimation fiable de l'ajustement ne peut être opérée lors de la première consolidation, le coût est ajusté ultérieurement, lorsque des informations complémentaires permettent de fiabiliser l'estimation.

Lorsque l'acquisition est financée par émission de titres, le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur (liquidités, actifs ou titres émis estimés à leur juste valeur), les frais liés à cette opération s'incorporent au coût d'acquisition des titres.

3.6. PASSIFS ENVIRONNEMENTAUX

Provision pour remise en état des sites

La comptabilisation d'une provision pour remise en état d'un site suppose la réunion des trois conditions suivantes :

- existence d'une obligation à l'égard d'un tiers à la clôture,
- sortie de ressources certaines ou probables à la date d'établissement des comptes et sans contrepartie au moins équivalente attendue de tiers,
- possibilité d'estimation avec une fiabilité suffisante.

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié, et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provision pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune



provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Les montants provisionnés au titre de l'engagement de reconstitution des sites ont été actualisés à la date de première consolidation en appliquant aux flux de trésorerie prévisionnels nécessaires à éteindre l'obligation, un taux d'inflation de 3 % (taux d'inflation à long terme prévu pour la zone EURO) et un taux d'actualisation de 4 % (taux de marché des obligations d'entreprise de première catégorie).

3.7 PROVISIONS POUR AVANTAGE DU PERSONNEL

Les engagements de retraite sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée.

3.8 DATE D'EFFET DES ACQUISITIONS

Conformément aux règlements en vigueur, les sociétés entrantes dans le périmètre sont consolidées au moment du transfert effectif du contrôle qui généralement coïncide avec le transfert de propriété des titres.

Par exception, si un arrêté comptable ne peut être réalisé à cette date précise, les comptes retenus à la date de première consolidation peuvent être ceux du dernier arrêté comptable disponible, si les trois conditions suivantes sont remplies :

- date de l'arrêté comptable antérieur de moins de trois mois à la date de prise de contrôle,
- résultat non significatif entre la date d'arrêté comptable et la date de prise de contrôle,
- absence d'opérations inhabituelles au cours de la période.

3.9. ÉVALUATION DES ACTIFS INCORPORELS

Études et travaux d'exploration minière

Le Groupe AUPLATA a retenu l'option de comptabiliser à l'actif les frais de développement sur la base des six critères d'activation définis par le règlement CRC n°2004-06.

Ainsi, les frais de recherche minière se rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes, est identifiable, évaluable de manière fiable et a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects à l'exclusion des charges administratives.

Les études et travaux d'exploration minière sont inscrits en charge de l'exercice en l'absence de découvertes d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale.

Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée de son permis d'exploitation (Concession ou PEX).

Titres miniers

Les autorisations d'exploitation, permis d'exploitation et concessions sont amortis sur leur durée de validité.

3.10. ÉVALUATION DES ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service et de remise en état (sites miniers).

Amortissements

Ils sont amortis selon le mode linéaire, estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, sur les durées d'utilité estimées comme suit :

- Installations techniques, matériels et outillages : 3 à 5 ans
- Agencements divers : 7 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 3 à 5 ans

Ces durées s'expliquent par la localisation des sites d'exploitation d'AUPLATA S.A. en forêt amazonienne, en Guyane Française.

Les biens incorporant des composants d'une valeur significative destinés à être remplacés au terme d'une durée prédéterminée plus courte que la durée d'utilisation de l'immobilisation prise dans son ensemble sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation.

Coûts de production

Les coûts de production des immobilisations corporelles comprennent les charges directes :

- nécessaires à la mise en place et en état de fonctionnement du bien,
- directement attribuables à la production ou à la mise en place et en état de fonctionnement du bien,

et indirectes :

- main-d'œuvre indirecte, consommables, énergie, ...
- frais généraux fixes de production : amortissements, entretien, stockage, ...
- frais d'administration et de gestion des sites de production,

engagées au cours de la phase de production, et à l'exclusion des intérêts d'emprunt finançant les immobilisations corporelles.

Coûts de remise en état

Les coûts de remise en état sont amortis au même rythme que l'immobilisation corporelle à laquelle ils se rattachent (généralement 7 ans).

Contrats de location

Le Groupe utilise l'essentiel des matériels et équipements neufs qu'il ne construit pas lui-même dans le cadre de contrats de location donnant lieu à avantages fiscaux (art. 199 undecies B du C.G.I.) pour le loueur et l'entreprise locataire.

Aux termes de ces contrats d'une durée de 5 ans, une partie de la réduction d'impôt dont bénéficie le loueur doit être rétrocédée au locataire sous forme d'une diminution de la valeur à l'origine des loyers et du prix de cession à l'exploitant.

Le prix ainsi défiscalisé est payé au loueur sous la forme de loyers payés d'avance (éventuellement financés par un prêt bancaire) et du prix d'achat du bien au terme du contrat. Ce prix équivaut au montant du dépôt de garantie versé par le locataire en début de contrat.

L'analyse des conditions de ces contrats de location montre que l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés au Groupe dès la signature du contrat.

Ces contrats sont en conséquence retraités selon les modalités suivantes :

- enregistrement du bien en immobilisation corporelle à l'actif du bilan à la valeur égale au prix défiscalisé et annulation corrélative de la charge constatée d'avance et du dépôt de garantie.



- annulation dans les comptes consolidés de la redevance enregistrée en charges d'exploitation,
- constatation de l'amortissement de l'immobilisation conformément aux méthodes comptables du Groupe,
- constatation de la dépréciation éventuelle du bien dans les mêmes conditions que si l'entreprise était propriétaire du bien,

À la date de première consolidation, la juste valeur des contrats de location en cours retenue est égale à la valeur nette comptable du bien, se définissant comme la différence entre :

- le montant brut égal au prix défiscalisé,
- et les amortissements pratiqués à cette date, évalués conformément aux méthodes comptables Groupe.

Pièces de rechange :

Les pièces de rechange principales destinées à remplacer ou à être intégrées à un composant de l'immobilisation principale sont immobilisées et amorties à compter du remplacement effectif de la pièce, selon les mêmes modalités que celles du composant lié.

Les pièces de rechange spécifiques sont immobilisées et amorties sur la durée de l'immobilisation à laquelle elles sont rattachées.

3.11. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux.

La méthode de valorisation utilisée est celle du « Coût unitaire moyen pondéré » ou du « Premier entré, premier sorti », suivant les catégories de stocks.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêté des comptes n'est pas valorisé.

L'or est valorisé sur la base de son prix de réalisation

Aucun mécanisme de couverture n'est mis en place par le groupe, les stocks d'or récurrents n'étant pas significatifs compte tenu des ventes régulièrement réalisées par le groupe.

3.12. IMPOTS SUR LES RESULTATS

La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé inclus dans la détermination du résultat net de l'exercice.

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale sur les différences temporaires entre résultats comptable et fiscal et sur la base des taux d'imposition en vigueur.

Les actifs d'impôt différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable. Cette condition est considérée comme remplie lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôt différé.

Compte tenu de l'importance des déficits fiscaux au 31/12/2008, et de la situation actuelle de la société, il ne peut être établi à ce jour, que les bénéfices fiscaux à venir d'ici l'échéance des concessions permettront leur imputation totale.

Le solde des impôts différés au 30/06/2009 a été comptabilisé pour un montant nul.

4. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

4.1. ÉCART D'ACQUISITION

Il s'agit de l'écart de première consolidation non affectable de la société SMYD, se décomposant comme suit :

Ecart d'acquisition initial :	280 K€
Ecart d'acquisition provenant de la composante conditionnelle du prix d'acquisition :	2 134 K€

Total	2 414 K€

Au cours de l'exercice 2008, il est apparu de l'impossibilité pour la société SMYD de justifier d'une valeur recouvrable de l'écart d'acquisition. Le solde au bilan a été totalement amorti.

L'amortissement de l'écart d'acquisition au 30 juin 2009 s'élève à 2 414 K€ se détaillant comme suit :

(en K€)	Base	Date début amortissement	Amortissement 31.12.2008	Dotation Période	Amortissement 30.06.2009
Écart d'acquisition initial	280	01.01.2005	280	0	280
Part de l'écart provenant de la composante conditionnelle du prix d'acquisition	2 134	30.06.2006	2134	0	2134
Total	2 414		2414	0	2414

4.2. ÉTUDES & TRAVAUX D'EXPLORATION MINIERE

Le tableau ci-dessous donne le détail de la formation de ce poste (valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes) et son évolution au cours de la période

en K€	31/12/2008	Acquisition	Rebuts	30/06/2009
		Amort	Cessions	
		Prov		
Mine de Dieu-Merci	171			171
Mine de Yaou	221			221
Mine de Dorlin	95			95
Etude Thiosulfate	258	241		499
Valeur brute	745	241	-	986
Mine de Dieu-Merci	1			1
Mine de Yaou	96	18		114
Mine de Dorlin	95			95
Etude Thiosulfate	258	-258		-
Amortissements	451	- 240	-	211
Mine de Dieu-Merci	170	-		170
Mine de Yaou	125	- 18		107
Mine de Dorlin	- 0	-		0
Etude Thiosulfate	-	499		499
Valeur Nette	294	481	-	775

Les acquisitions du trimestre correspondent à la production immobilisée, cf 5.3.

4.3. CONCESSIONS MINIERES

Le tableau ci-dessous donne le détail de la formation de ce poste (valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes) et de son évolution au cours de la période.

en K€	31/12/2008	Acquisition	Rebuts	30/06/2009
		Amort	Cessions	
		Prov		
Concession Dieu Merci	152			152
Concession Victoire et Renaissance	91			91
Ecart d'évaluation	4 892			4 892
Valeur brute	5 135	-	-	5 135
Concession Dieu Merci	61	5		66
Concession Victoire et Renaissance	39	3		42
Ecart d'évaluation	1 128	188		1 316
Amortissements	1 228	196	-	1 424
Concession Dieu Merci	91	- 5		86
Concession Victoire et Renaissance	52	- 3		49
Ecart d'évaluation	3 764	- 188		3 576
Valeur Nette	3 907	- 196	-	3 711

L'écart d'évaluation correspond à l'écart d'évaluation sur les concessions minières de Dieu Merci constatées lors de la première consolidation de la concession le 31 décembre 2005.

Au 30.06.2009, la durée de vie résiduelle des concessions était 9,5 ans pour l'ensemble des concessions.

4.4. IMMOBILISATION CORPORELLES

Le tableau ci-dessous donne le détail de la formation de ce poste (valeurs brutes, amortissements et valeurs nettes) et de son évolution au cours de la période.

Les lignes en *italique* montrent les montants issus du retraitement des contrats de location.

en K€	31/12/2008	Acquisition	Reprise	Transferts	30/06/2009
		Amort	Rebut	Autres	
		Provisions	Cession		
Constructions & agencements	5 353	53			5 406
Instal Technic, matériels & outil indus	9 391	13	66		9 338
<i>dont retraitement matériels loués</i>	<i>4 345</i>		<i>66</i>		<i>4 279</i>
Installations et agencements	338	14			352
Autres immobilisations corporelles	2 877	-	190		2 687
<i>dont retraitement matériels loués</i>	<i>160</i>				<i>160</i>
Valeur brute (1)	17 959	80	256	-	17 783
Constructions & agencements	1 968	450			2 418
Instal Technic, matériels & outil indus	4 403	891	66		5 228
<i>dont retraitement matériels loués</i>	<i>2 263</i>	<i>448</i>	<i>66</i>		<i>2 645</i>
Installations et agencements	127	24	-		151
Autres immobilisations corporelles	2 394	106	205		2 294
<i>dont retraitement matériels loués</i>	<i>81</i>	<i>25</i>			<i>106</i>
Amortissements (2)	8 892	1 471	271	-	10 091
Constructions & agencements	3 385	- 397	-	-	2 988
Instal Technic, matériels & outil indus	4 988	- 878	-	-	4 110
<i>dont retraitement matériels loués</i>	<i>2 082</i>	<i>- 448</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1 634</i>
Installations et agencements	211	- 10	-	-	201
Autres immobilisations corporelles	483	- 106	- 15	-	393
<i>dont retraitement matériels loués</i>	<i>79</i>	<i>- 25</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>54</i>
Valeur Nette (3)	9 067	- 1 391	- 15	-	7 692

Les immobilisations corporelles sont essentiellement constituées d'installations et de matériels (traitement et manutention du minerai) en service et en cours de réalisation localisés sur les sites miniers de Dieu-Merci et Yaou.

Le tableau ci-dessous donne le détail de l'évolution des provisions pour dépréciations

en K€	31/12/2008	dotations	reprises	reclassement	30/06/2009
Materiel de cyanuration laboratoire	446				446
Usine alluvionnaire	205		-	-205	-
Piste Sophie	40				40
Usine Yaou	24				24
Travaux en cours Dorlin	1 229				1 229
Installation pilote thiosulfate	44				44
total	1 988	-	-	-205	1 783

Les variations sur les dépréciations proviennent des reclassements effectués sur les immobilisations en cours (valeur brute de 205 K€ complètement dépréciée)

4.5. IMMOBILISATION FINANCIERES

Les participations financières consistent en 90% du capital social (1000€) de la sarl SMYD.
Les autres immobilisations financières sont constituées des dépôts de garanties relatifs a des biens loués (locaux et matériels)

4.6. STOCKS

Le tableau ci-dessous donne le détail des stocks.

en K€	30/06/2009			31/12/2008		
	brut	provision	net	brut	provision	net
OR	132	-	132	292	143	149
Produits pétroliers	47		47	200		200
Fournitures et pièces détachées	109		109	540	317	223
TOTAL APPROVISIONNEMENTS	156	-	156	740	317	423
Valeur Nette	288		288	1 032	460	572

Le stock d'or a été comptabilisé a sa valeur de réalisation à la date de cloture du 30/06/09.

4.7. CREANCES

Toutes ces créances sont à échéance de moins d'un an.

Le tableau suivant donne la composition et l'évolution des provisions pour dépréciation des créances

en K€	31/12/2008	dotations	reprises	30/06/2009
clients	90			90
autres créances	43	16		59
clients nets	133	16	-	149

Autres créances fiscales et sociales :

Le poste autres créances fiscales et sociales est constitué de la créance du Crédit d'Impôt Recherche pour 73K€ et d'un crédit de TVA de 44K€.

Avances et acomptes fournisseurs :

Le poste est uniquement constitué d'avances versées aux fournisseurs payés avant la livraison.

4.8. TRESORERIE

La trésorerie est constituée essentiellement de soldes débiteurs de banque.

4.9. CAPITAUX PROPRES

Le capital social, d'un montant de 3 611 257 ,25 € est divisé en 14 445 029 actions de 0,25 € de nominal chacune, intégralement souscrites et libérées, toutes de même catégorie.

La variation des capitaux propres au cours de la période se présente comme suit :

en K€	31/12/2008	affectation résultat	resultat de la période	augmentation de capital	30/06/2009
capital	3 058			553	3 611
reserves consolidées	10 827	- 12 148		3 209	1 888
résultat consolidé	- 12 148	12 148	- 2 602		- 2 602
total part du groupe	1 737	-	- 2 602	3 762	2 897
reserves consolidées	-				
résultat consolidé	-				
total part des minoritaires	-				
total général	1 737	-	- 2 602	3 762	2 897

4.10. PROVISION POUR FERMETURES DES MINES

Cette provision couvre les coûts futurs actualisés de remise en état du site minier de DIEU-MERCI et YAOU à l'issue de leur exploitation.

La valeur de ces passifs a été établie sur les bases de la valeur actuelle, à la date de clôture, des :

- coûts de remise en état du site (sur la base d'une actualisation d'une expertise technique),
- coûts sociaux de fermeture du site,

au 31.12.2018 pour DIEU-MERCI (date de la fin de la concession) et au 11.10.2011 pour YAOU (date de fin de l'AEX renouvelé pour une durée de 4 années) Le tableau ci-dessous donne le détail de sa composition et de son évolution au cours de la période :

en K€	31/12/2008	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2009
DIEU MERCI	605	159	-	764
YAOU	337	28	-	365
total général	942	187	-	1 129

Les principales natures de coûts prises en compte par l'expert dans l'évaluation initiale de la provision sont les suivantes :

- Profilage et aménagement des fosses d'extraction
- Reprofilage des berges
- Traitement des eaux de ruissellement, digues
- Frais liés à l'analyse de la pollution
- Démontage des installations
- Revégétalisation
- Elimination des déchets

Les montants provisionnés au titre de l'engagement de la remise en état des sites sont actualisés sur la base des hypothèses énoncées en note 3.5.

4.11. PROVISION POUR RISQUES & CHARGES

Les provisions pour risques et charges se détaillent et évoluent comme suit :

en K€	31/12/2008	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2009
provision retraite	3			3
provision pour litiges salariaux	233	16	111	138
provisions pour pénalités sociales/fiscales	100	1	5	96
provision pour perte de change	8	-	-	8
total général	345	17	116	245

Les engagements de retraite ont été calculés, conformément à la norme IAS 19 révisée,

Au 30.06.2009, ces engagements ont été valorisés à 3 K€ pour l'ensemble du Groupe.

Ce montant faible s'explique par des taux de rotation du personnel minier non cadre très important dans le secteur minier en Guyane.

Les provisions pour litiges salariaux d'un montant de 138 K€ sont liés a des litiges portants sur des licenciements.

La provision pour restructuration de 62K€ au bilan au 31/12/2008 a été reprise au 30/06/2009.

Il n'existe pas d'autre litige connu de la direction et comportant des risques significatifs, susceptible d'affecter le résultat ou la situation financière du Groupe.

4.12. EMPRUNTS & DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Ce poste est constitué d'emprunts auprès d'établissements de crédit.

Les emprunts sont constitués d'emprunts bancaires amortissables destinés à financer :

- les dépôts de garanties et loyers d'avance versés aux loueurs de matériel défiscalisé (5ans à l'origine) pour 1 266 K€.
- du matériel d'exploitation pour 1 857 K€.

Le tableau ci-dessous donne le détail de ces dettes par échéance.

en K€	TOTAL	-1 AN	1 A 5 ANS	+5 ANS
Emprunts bancaires	3 123	1 266	1 857	-

4.13. EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERSES

Ce poste est constitué d'avances en compte courant d'actionnaires, avances ne faisant l'objet d'aucune rémunération.

4.14. DETTES FISCALES & SOCIALES

Le tableau ci-dessous donne le détail de ce poste et son évolution :

en K€	30/06/2009	31/12/2008
Etat - Charges a payer	95	104
Personnel	165	381
Organismes sociaux	1 209	1 291
total dettes fiscales et sociales	1 469	1 776

Il a été négocié en 2009 un moratoire de 1 017 K€ sur les dettes sociales et fiscales échues des sociétés, Auplata et SMYD, portant sur le règlement pour une période de 36 mois a partir du 01/07/2009 d'une échéance mensuelle de 29K€

4.15. AUTRES DETTES

Les autres dettes sont constituées exclusivement de la dette à moins d'un an relative à l'acquisition des actions Smyd.

5. NOTES SUR LE RESULTAT CONSOLIDE

La comparaison des produits et charges de la période avec ceux de la même période de l'exercice antérieur n'appelle pas de commentaire particulier, les périmètres opérationnels étant identiques

5.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

La production vendue est constituée d'or et d'argent en quantité minime.

Les ventes d'or de la période se montent à 2 457 K€ contre 4 222 K€ pour la même période de l'exercice antérieur et 6 372 K€ pour la totalité de l'exercice 2008.

	S1 - 2009	S1 -2008	ANNEE 2008
	6 MOIS	6 MOIS	12 MOIS
EN K€	2 457	4 222	6 372
EN KG	111	218	332

La baisse de la production résulte du plan de restructuration engagé en 2008 qui a fortement réduit les effectifs

L'évolution de la production d'or brut est présentée dans le tableau suivant :

en kg	S1 - 2009	S1 -2008	ANNEE 2008
	6 MOIS	6 MOIS	12 MOIS
Dieu Merci	55	122	171
Yaou	63	105	169
TOTAL	118	227	340

Le chiffre d'affaires bénéficie d'un effet prix favorable, le prix de vente moyen par kilo d'or s'établissant à 22 135 € au premier semestre 2009 contre un prix moyen en 2008 de 19 193€.

5.2. PRODUCTION STOCKÉE

Cette production stockée correspond à la variation du stock brut d'or entre le 31/12/2008 et le 30/06/2009. La production non vendue à la clôture de la période a été valorisée à 132K€, selon les principes exposés dans la note 3.11.

5.3. PRODUCTION IMMOBILISEE

Cette production d'immobilisation réalisée par le groupe consiste essentiellement en matériaux, coûts d'utilisation des matériels et main d'œuvre utilisés pour la recherche relative au procédé sur le Thiosulfate.

Cette production a été valorisée selon les principes exprimés en note 3.10. – Coûts de production des actifs immobilisés.

La production réalisée au cours de la période s'est élevée à 242 K€ pour la mine de Dieu Merci.

5.4. REPRISES SUR PROVISIONS

Il a été repris sur la période :

-460K€ au titre des provisions pour dépréciation de stocks

- 258 K€ au titres des travaux de R&D liés au projet Thiosulfate.

5.5. CONSOMMATIONS D'APPROVISIONNEMENTS STOCKES

Le tableau ci-dessous montre la composition de ce poste selon les principales familles de produits et leur évolution.

en k€	S1 - 2009	S1 - 2008	ANNEE 2008
	6 MOIS	6 MOIS	12 MOIS
produits petroliers	737	1 492	2 389
pieces detachees	412	130	116
Fournitures	82	223	560
Nourritures	83	106	141
TOTAL	1 314	1 951	3 206

5.6. AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES

Le tableau ci-dessous montre la composition de ce poste selon les principales familles de produits et leur évolution.

en k€	S1 - 2009	S1 - 2008	ANNEE 2008
	6 MOIS	6 MOIS	12 MOIS
Sous Traitance	17	38	63
Fournitures	156	53	126
Entretien et maintenance	185	149	303
Sécurité	102	-	17
Honoraires et commissions	340	295	510
Transport sur sites	120	116	169
Voyages et Deplacements	67	157	233
Etudes	42	57	92
Interim	189		18
Autres	132	229	363
TOTAL	1 350	1 094	1 894

La sécurité a été renforcée suite aux problèmes rencontrés fin 2008, la charge sur le semestre est de 102K€.

Au cours du premier semestre 2009, nous avons eu recours à l'intérim, en particulier pour des travaux de mise aux normes.

Le poste honoraires et Commissions inclus la prestation d'assistance fournie par Pélican Venture pour un montant de 120K€.

5.7. CHARGES DE PERSONNEL

Le tableau ci-dessous montre le profil du personnel du Groupe et son évolution :

	S1 - 2009	S1 -2008	ANNEE 2008
	6 MOIS	6 MOIS	12 MOIS
Effectif moyen	62	180	150
Effectif début de période	64	193	233
Effectif fin de période	63	154	64
dont Cadre	9	13	12

Le taux de charges sociales se situe à un niveau significativement inférieur à celui de la métropole compte tenu des exonérations et abattements locaux.

Au titre de la période du 1^{er} semestre 2009, il a été alloué les montants de rémunération suivants :

- Conseil d'administration : Néant
- Dirigeants : Néant

5.8. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES FRAIS DE RECHERCHE & DE DEVELOPPEMENT ET DES CONCESSIONS MINIERES

Ce poste se constitue et évolue comme suit :

en k€	S1 2009	S1 -2008	31/12/2008
	6 MOIS	6 MOIS	12 MOIS
études et travaux d'exploration minière	19	24	49
concessions minières	195	195	391
total	214	219	440

5.9. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS/PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont détaillées en note 4.4.

5.10. DOTATIONS AUX PROVISIONS

Les dotations aux provisions sont détaillées en note 4.10.

5.11. RESULTAT FINANCIER

Ce poste se constitue et évolue comme suit :

en k€	S1 - 2009 6 MOIS	S1 - 2008 6 MOIS	ANNEE 2008 12 MOIS
+ value cession VMP		4	4
interets et charges financieres	- 97	- 96	- 203
autres interets		- 6	- 9
autres charges financieres	- 5		- 8
total	- 102	- 98	- 216

5.12. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel, positif de 78 K€ sur la période, se constitue comme suit :

en k€	produits	charges
opération sur exercices antérieurs	32	62
VNC des immos cédés	5	-
dotation / reprise de provisions	178	75
<i>dont litige prud'homaux</i>	<i>173</i>	<i>16</i>
total	215	137
total resultat exceptionnel	78	

5.13. IMPOT SUR LES BENEFICES

Il n'a pas été calculé de charge d'impôts sur la période.

5.14 CREDIT D'IMPOTS RECHERCHE

Un crédit d'impôts recherche de 73K€ a été comptabilisé sur la période

5.15. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est obtenu en rapportant le résultat net part du Groupe au nombre d'actions composant le capital (14 445 029 actions).



5.16 RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat par action est obtenu en rapportant le résultat net part du Groupe au nombre d'actions composant le capital après exercice de la totalité des BSA émis, soit un nombre d'action porté à 14 575 029.

6. NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX CONSOLIDE

6.1. AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

Ces charges calculées se composent de :

	en K€	
dotations aux amortissements des concessions	196	cf 4.3
dotations aux amort et prov. des frais d'exploration	- 240	cf 4.2
dotations aux amortissements des immo corporelles	1 471	cf 4.4
provisions pour fermetures des mines	187	cf 4.10
reprise de provision prud'homale	- 161	cf 4.11
autres	2	
total	1 455	

6.2. ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ces acquisitions de la période ont consisté en :

Immobilisations corporelles :	96 K€	note 4.4.

Total	96 K€	

6.3. ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ces acquisitions de la période ont consisté en :

Immobilisations incorporelles :	241 K€	note 4.2.

Total	241 K€	



7. ENGAGEMENTS

7.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES

Redevance Yaou et Dorlin

Dans le cadre de l'acquisition de SMYD auprès de Golden Star Ressources et de Guyanor Ressources, AUPLATA s'est engagée, par contrat, à acquitter une redevance annuelle totale correspondant à 1,0 % du chiffre d'affaires réalisé sur les sites d'exploitation de Yaou et de Dorlin (CA), ainsi qu'une royauté complémentaire de 1,0 % du CA dûe lorsque le total des royalties cumulées versées (soit 1 % du CA) dépassera le montant de la dette réglée au BRGM, dette qui d'élève à 2,134 millions d'euros à ce jour.

Passifs environnementaux

Les passifs de cette nature sont comptabilisés conformément aux principes comptables en vigueur au sein du Groupe détaillée dans la note 3.6

Financière Océor

En février 2008, afin de refinancer partiellement le prix d'acquisition d'une partie de son matériel d'exploitation, AUPLATA a contracté auprès de la FINANCIERE OCEOR (groupe Caisse d'Epargne), un crédit de 2 297K€ remboursable en 16 échéances trimestrielles. Afin de garantir ce crédit, AUPLATA a accordé au profit de la FINANCIERE OCEOR un gage sans dépossession portant sur le matériel d'exploitation refinancé. Au 30 juin 2009, ce prêt s'élève à 1 909 K€.

Autres engagements financiers

De même, dans le cadre des emprunts bancaires destinés à financer les dépôts de garanties et loyers d'avance versés aux loueurs de matériel défiscalisé, des gages de matériel ont également été constitués (note 4.12)

7.2. ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS

En date du 28 février 2006, AUPLATA SAS a acheté 100 % des titres de la société SORIM et de la société TEXMINE (ci-après les «Titres»). Le même jour, un contrat de garantie d'actif et de passif («ci-après la «Garantie») a été conclu entre Messieurs Alain Pichet, Christophe Alain Pichet et Jacques Breton (ci-après les «Garants») et AUPLATA SAS (ci-après le «Bénéficiaire»).

Les Garants se sont engagés à indemniser le Bénéficiaire, à titre de réduction du prix d'achat des Titres jusqu'à concurrence d'un prix de un euro (1 €) puis au-delà à titre d'indemnité, de tout coûts, dommages, pertes ou préjudices (ci-après une «Perte» ou les «Pertes») payés ou pris en charge par la SORIM et ou TEXMINE et qui résulteraient :

- (i) d'inexactitudes relatives aux déclarations faites et aux garanties consenties aux termes de la Garantie,



ou

(ii) de la violation desdites déclarations et garanties.

Les Garants se sont engagés à payer au Bénéficiaire une indemnité dans les 15 jours de la notification par le Bénéficiaire aux Garants dès que la Perte a été effectivement supportée par la SORIM ou TEXMINE, et ce, y compris intérêt de retard, le cas échéant.

Le montant total qui pourrait être dû par les Garants au titre de toutes les réclamations notifiées par le Bénéficiaire en vertu de la Garantie est limité à 2.000.000 €. La responsabilité des Garants ne peut être recherchée au titre de la Garantie qu'à condition que la totalité des sommes réclamées excède un montant équivalent à 50.000 €. Dès ce seuil atteint, toutes les sommes sont dues à compter du premier euro.

Toute réclamation notifiée, pour être valable, doit être faite par le Bénéficiaire avant le troisième anniversaire de la Garantie, à l'exception des questions douanières, environnementales, fiscales et sociales pour lesquelles les réclamations peuvent être notifiées jusqu'à l'expiration d'un délai de 1 (un) mois à l'issue du délai de prescription qui leur est respectivement applicable.

Suite à l'ensemble des opérations de restructuration intervenues depuis le début de l'exercice 2006, AUPLATA (ex-TEXMINE) est aujourd'hui valablement venue au droit de la société AUPLATA SAS au titre de la Garantie.

En garantie de la bonne exécution de ses obligations au titre de la Garantie, les Garants ont remis à AUPLATA une garantie bancaire à première demande à hauteur de trois cent mille (300.000) euros consentie par la Caisse Fédéral du Crédit Mutuel Antilles Guyane expirant le 10 mars 2009. Les intérêts portant sur cette somme sont acquis aux Garants.



9. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Renouvellement des Titres Miniers

Le 23 octobre 2009, la préfecture de Guyane a émis un arrêté préfectoral n° SG/2D/2B/ENV, reconduisant l'AEX de Yaou n° 21/2005 pour une durée de 2 ans supplémentaires jusqu'au 11 octobre 2011.

En parallèle l'instruction du PEX sollicité pour le site de Yaou se poursuit.

Augmentation de Capital

Le conseil d'administration du 9 juillet a constaté la réalisation de l'augmentation de capital décidé par le conseil d'administration du 31 mars 2009 pour un montant de 2 006 391,10 € (prime incluse).

Le capital a été porté à 3.611.257,25 € par l'émission de 1 383 718 actions nouvelles.

Acquisition de nouveaux titres miniers

Auplata a décidé de se porter acquéreur de droits miniers, en exerçant son droit de premier refus auprès de GoldenStar Ressources, droit issu de l'accord du 30 juin 2004 portant sur la cession des titres de Yaou et Dorlin.

Ce droit de premier refus concerne les titres miniers de Paul Isnard, Bon espoir et Iracoubo sud, soit huit concessions (140 km²) plus deux PER (Permis Exclusifs de Recherches - pour un total de 605 km²) et un PER supplémentaire en cours d'obtention.

La transaction comporte des risques d'exécution et le montant de la transaction a été placé sous séquestre au profit de Golden Star Ressources.

Cette acquisition permettrait à Auplata de faire croître de manière significative son portefeuille de titres miniers et par la même son potentiel de ressources.